

teau de *Saravul* & ses dépendances, mais aussi pour régler les limites de cet Etat & des Provinces cédées au Roi dans le Milanéz. On ne sçait pas au surplus ce que l'on doit penser des grands amas de vivres & particulièrement de grains que l'on fait actuellement dans le Piemont, & de ce qu'on reforme tous les vieux Soldats des Troupes de S. M. pour les remplacer par de nouvelles recrues.

XX. *Genes*. On travaille actuellement à étendre le rôle de cette Ville afin d'en rendre le Port d'autant plus sûr; & comme le Sénats'assemble toutes les semaines extraordinairement, l'on en infere qu'il y a sur le tapis des affaires d'importance, qui, sans doute, regardent l'Isle de Corse, quoiqu'à l'extérieur il paroisse que la République ait perdu cette affaire de vûë: Elle compte vraisemblablement sur une Convention faite entre l'Empereur & le Roi Très-Christien, de ne point permettre que l'Isle de Corse en soit démembrée: Cette Convention porte ce qui suit.

„ S. M. Imp. & S. M. T. C. déclarent & se
 „ promettent réciproquement qu'Elles ne souffriront
 „ pas que l'Isle de Corse sorte de la Domination
 „ Genoïse, sous quelque prétexte ou pour quelque
 „ cause que ce puisse être: qu'Elles concerteront les
 „ mesures pour prévenir l'entreprise de quelque Pui-
 „ sance que ce fût qui voudroit s'en emparer, & à
 „ qui le desespoir des Rebelles les porteroit à se li-
 „ vrer: Qu'Elles offriront leur secours à la Répu-
 „ blique avec la Garantie contre toute voye de fait
 „ par rapport à les autres Etats, pendant le tems que
 „ durera la Rebellion de Corse, & jusqu'à ce que
 „ cette Isle soit réduite; & que même faite par Elle
 „ d'accepter ces offres, Leurs Majestés Impériale &
 „ Très-Christienne ne laisseront pas d'employer les
 „ mesures qui seront jugées nécessaires pour dompter
 „ cette Rebellion.

Par